



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Loiret

Question écrite n° 5617

Texte de la question

M Eric Dolige demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir l'informer du bilan qu'il dresse de la rentree des classes 1988 dans les lycees du Loiret.

Texte de la réponse

Reponse. - Les moyens prevus pour le second degre public a la rentree 1988 ont ete renforces par trois series de mesures. D'une part, la creation, au budget 1988, de 3 100 emplois de professeurs et de personnels d'encadrement et 7 000 heures supplementaires destines a faire face a l'evolution demographique, principalement dans les lycees. D'autre part, l'autorisation exceptionnelle du 2 fevrier 1988 de notifier 25 000 heures supplementaires au-dela de celles initialement inscrites au budget pour faire face a l'afflux d'eleves plus important que prevu. Tout en prenant acte de cet effort en faveur de la formation des jeunes, le Gouvernement actuel a considere qu'il etait insuffisant. C'est pourquoi un credit supplementaire de 1,2 milliard de francs a ete attribue au ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports. Ce plan d'urgence, arrete par le conseil des ministres du 1er juin 1988, a ete traduit dans le decret d'avance du 10 juin 1988. L'academie d'Orleans-Tours a, pour sa part, recu 188 emplois, 2 640 heures supplementaires par annee pour l'enseignement et treize emplois d'encadrement. Seize emplois provisoires et quatre-vingts heures supplementaires ont pu etre degages au moment de la rentree scolaire, compte tenu des difficultes particulieres qu'a rencontrees cette academie. En prevision de la rentree scolaire 1989, sont mis a la disposition des academies 5 150 emplois de professeurs. L'academie d'Orleans-Tours beneficie, dans ce cadre, de l'attribution de 227 postes de professeurs. S'agissant plus particulierement de la rentree 1988 dans les lycees du Loiret, il conviendrait de prendre directement l'attache du recteur de l'academie d'Orleans-Tours, seul en mesure de preciser la facon dont il a apprecie la situation de ces etablissements au regard de celle des autres departements de son ressort et de dresser le bilan souhaite et qui, procedant a la repartition pour la rentree 1989 des moyens nouveaux, jugera de l'effort a consentir en faveur du departement du Loiret.

Données clés

Auteur : [M. Dolige•ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5617

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3298